COMITE DE MASSIF DES PYRENEES
Vendredi 08 juillet 2011

COMPTE RENDU

Le vendredi 8 juillet 2011 à 14 h, le comité de massif des Pyrénées s'est réuni à la préfecture de région sous la présidence conjointe de Monsieur Henri-Michel COMET, préfet de la région Midi-Pyrénées, coordonnateur du massif des Pyrénées et de Monsieur François MAITIA, président de la commission permanente du comité de massif.

Au titre du premier collège :

Monsieur Jean Louis ALVAREZ
Monsieur François ARCANGELI
Monsieur Hervé BARO
Monsieur Jean Pierre BRANA
Monsieur Marc CARBALLIDO
Monsieur Rolland CASTELLS
Monsieur Jean Claude COSTE
Madame Suzanne DELIEUX
Madame Josette DURRIEU
Monsieur Claude GAITS
Monsieur David GROSCLAUDE
Monsieur Alain LESCOULES
Monsieur Marcel MARTINEZ
Madame Frédérique MASSAT
Monsieur Bernard PIQUEMAL

Au titre du deuxième collège :

Monsieur Francis ADER
Monsieur Jean Michel ANXOLABEHERE
Monsieur John BOGAERTS
Monsieur Alain BOY
Monsieur Robert CABE
Monsieur Yves DUFOURCQ
Monsieur Michel ESTER
Monsieur Alain LUNEAU
Monsieur Philippe MACHENAUD
Monsieur Bernard MOULES
Madame Jacqueline SARDON-URRUTY
Monsieur Daniel THEBAULT

Au titre du troisième collège :

Monsieur Georges AZAVANT
Monsieur Patrice de BELLEFON
Monsieur Olivier BETOIN
Monsieur Michel BUSVELLE
Madame Jacqueline DURRIEU
Monsieur Jean Luc FERNANDEZ
Monsieur Vincent FONVIEILLE
Monsieur Jacques GUIU
Monsieur Jean Henri MIR
Monsieur Thierry de NOBLENS

Etaient excusés :

Au titre du premier collège :

Monsieur Eric ANDRIEU
Monsieur Maurice ARAGOU
Monsieur Jean ARRIUBERGE
Monsieur Jean Pierre BEL
Monsieur Christian BLANC
Monsieur Augustin BONREPAUX
Monsieur Alain BOYER
Monsieur Pierre BRAQUET
Monsieur Henri DENARD
Monsieur Jean Claude GAYSSOT
Monsieur Jean LASSALLE
Monsieur Augustin MEDEVIELLE
Madame Chantal ROBIN-RODRIGO
Monsieur Raymond TRILLES
Monsieur Bernard UTHURRY

Au titre du deuxième collège :

Monsieur Joseph CALVI
Monsieur Alain CWICK
Monsieur Philippe GUERIN

Au titre du troisième collège :

Monsieur Marc ABADIE
Monsieur Norbert DELPHIN
Monsieur Jean Paul LABORIE
Monsieur Marc MAILLET
Monsieur Denis MAUBE

Avec 38 membres présents, le comité de massif peut délibérer valablement, le quorum de 31 membres étant atteint.

Monsieur le Préfet, en fonction depuis peu, salue les membres du comité et se présente à ceux qu'il n'a pas encore rencontrés. Il remercie le président Maïtia d'animer les travaux avec tant de foi et de conviction. Il ouvre la séance en installant les sept nouveaux membres du comité de massif, nommés à la suite du scrutin cantonal ou pour remplacer d'anciens membres des second et troisième collèges.

Il rappelle les noms des conseillers généraux confirmés dans leur fonction, à la suite du scrutin cantonal, et précise les membres nouvellement désignés : mesdames Josette Durrieu et Chantal Robin-Rodrigo, messieurs Hervé Baro et Jean-Claude Coste. Il souligne l'importance des conseillers généraux dans la composition du comité de massif, au nombre de 12 dans le premier collège comptant 31 membres.

Dans les autres collèges, Didier Gardinal a laissé sa place à Philippe Machenaud au titre de la CCI Pyrénées, Rolande Sassano a cédé la sienne à Joseph Calvi au titre de l'artisanat pyrénéen, et enfin André Berdou, président du parc national des Pyrénées, a été remplacé par son vice-président Georges Azavant.

Après des renouvellements successifs, le comité de massif entre dans une période de stabilité, essentielle pour les Pyrénées. Il convient d'anticiper la fin des programmes en 2013 et de préparer l'avenir en réalisant, dans l'année qui vient, une démarche de réflexion profonde et très prospective sur ce que nous souhaitons, pour les Pyrénées, dans tous les domaines. Enfin, le préfet rappelle qu'il est, à titre personnel, très attaché au massif des Pyrénées, au-delà de la fonction qu'il lui est donné d'assumer.

François Maïtia salue à son tour les nouveaux membres et propose de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission permanente (collèges 1 et 3) et de la commission des UTN (collèges 1 et 2). Il propose que, pour les collèges 2 et 3, les personnes sortantes soient remplacées poste pour poste, la composition de la représentation de chaque collège dans les deux commissions ayant déjà été discutée. Toutefois, un vote formel est nécessaire.

La séance est suspendue pour permettre à chaque collège de se réunir et de décider de la désignation de ses membres aux commissions.

Charles Pujos annonce les résultats des votes de chaque collège :

- pour la commission permanente : madame Chantal Robin-Rodrigo, messieurs Jean-Pierre Brana et Georges Azavant,

- pour la Commission des UTN : madame Josette Durrieu, messieurs Jean-Claude Coste, Hervé Baro et Philippe Machenaud.

Monsieur le Préfet demande l'approbation du compte-rendu du dernier comité de massif. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. ***Information sur les moyens d'intervention du massif (vonvention interrégionale de massif et axe 4 FEDER) - Présentation par Charles Pujos.***

La présentation de Charles Pujos renvoie au diaporama joint.

Thierry de Noblens note que les crédits touristiques sont tournés majoritairement vers les stations de ski. Cette année, en Ariège, toutes les stations ont été déficitaires malgré l'équipement important en neige de culture. Cependant, on subventionne très fortement ces investissements. Il souhaite qu'une réflexion de fond soit menée car ce produit touristique impacte fortement la haute montagne, représentant très souvent un gouffre financier pour les collectivités publiques. Il y a quelque chose d'absurde dans ce développement.

Marc Carballido est d'accord sur la nécessité d'une réflexion de fond. Il rappelle que le principe d'une étude sur l'avenir du tourisme d'hiver, avec les problématiques posées par l'enneigement et l'évolution du climat, a été voté hier en commission permanente du conseil régional de Midi-Pyrénées. Il indique que l'activité ski représente 16 000 emplois directs sur la chaîne et que les remontées mécaniques ont généré 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010. Les stations sont donc particulièrement importantes pour l'économie touristique, et pas seulement pour l'hiver. Aujourd'hui, ce sont les stations qui portent les capacités d'hébergement touristique pour le tourisme d'été et de demi-saison. Ces éléments doivent être entendus et pris en compte comme des données et non comme les éléments d'un débat binaire et idéologique.

La deuxième chose à prendre en compte est que l'évolution de la société et de la demande, donc l'évolution de l'économie touristique dans le massif pyrénéen, passe par les évolutions climatiques à intégrer, ainsi que par la question, posée par monsieur de Noblens, des dégradations liées à l'activité touristique. Les enjeux écologiques, économiques et sociaux se combinent donc et ne s'opposent pas, et doivent être examinés dans le cadre d'une réflexion approfondie et d'études prospectives, qu'il convient de mener le plus vite possible. L'esprit de ce comité de massif devrait être d'apporter un maximum de sérénité dans ce débat.

Patrice de Bellefon rappelle le rapport Ribière sur les stations de ski, qui n'a pas été exploité suffisamment. Par ailleurs, cette étude lui paraît incomplète car, examinant les stations de ski en général, elle n'aborde pas les aspects spécifiques des Pyrénées. Cette étude devrait être menée avec objectivité, par des gens qui n'ont pas d'intérêt particulier. Peu d'efforts ont été faits aujourd'hui pour avoir des données objectives sur le tourisme hivernal dans les Pyrénées. En particulier, il va falloir à terme faire le tri entre les stations viables et les stations qui sont condamnées.

Alain Luneau rappelle les résultats d'une étude récente menée par HPTE et par le département des Pyrénées-Atlantiques, qui a montré qu'un euro investi dans les forfaits des stations de ski génère 7 euros de retombées économiques locales. De plus, les métiers du ski sont formateurs : les personnels reçoivent des formations qui peuvent aussi être appliquées ailleurs. En matière d'écologie et, en particulier d'utilisation d'eau, les stations sont surveillées par la puissance publique et ne font pas n'importe quoi. Nous ne savons pas remplacer le métier du ski en montagne car il n'y a rien d'autre pour l'instant ; faisons-le au mieux en protégeant notre environnement, comme beaucoup de stations s'y emploient désormais.

George Azavant explique que les stations sont peut-être déficitaires, mais que cela concerne la seule activité des remontées mécaniques. Il faut considérer dans le bilan des retombées pour l'économie locale, ce que ces stations génèrent par ailleurs.

Vincent Fonvieille rappelle que les professionnels pyrénéens du tourisme de nature (accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne et autres) sont souvent pluriactifs et pratiquent des activités professionnelles sur les stations (moniteurs de ski, pisteurs-secouristes…). Ces activités sont indissociables. Deux ans sont devant nous pour mener à bien la réflexion sur le développement des stations, appelée des vœux de tous.

Francis Ader, en tant qu'agriculteur et moniteur de ski, rappelle que l'activité neige a pu permettre, dans les villages proches des stations, de rouvrir des écoles, d'accueillir des jeunes couples qui ont pu, grâce au ski, travailler et s'installer en montagne.

François Maïtia souligne que ce débat n'est pas nouveau ; quant à dire que les stations sont condamnées… Par contre, les stations ont un travail d'adaptation à réaliser : les évolutions du climat et la remontée de l'isotherme zéro auront forcément, à terme, des répercussions.

Ce débat doit être mené dans le cadre de la révision du schéma de massif et il propose que la commission permanente mène ces travaux en rendant compte régulièrement au comité de massif de leur avancée. Cette réflexion à venir permettra de redéfinir le cadre et les critères d'intervention pour la mise en œuvre de la prochaine convention Etat-régions pour les Pyrénées, à laquelle il espère que les conseils généraux s'associeront de nouveau.

Par ailleurs, il rappelle que sur l'actuelle convention, il a été décidé d'accompagner les stations de ski. Les conseils généraux se sont fortement engagés parce que c'est un élément très important de l'économie locale. C'est aussi un enjeu social d'une grande importance, en termes d'emplois, en termes d'offre de loisirs et d'activités de plein air pour nos concitoyens et même au-delà des Pyrénées. Sur la question environnementale, il précise enfin que le débat sur la qualité de l'eau et la nocivité de l'enneigement artificiel a été tranché par l'inspection générale : l'eau qui repart dans la nature a la même pureté que lorsqu'elle est rentrée dans les machines qui fabriquent de la neige… S'il ne faut donc pas revenir éternellement sur ce débat, il propose toutefois qu'à l'occasion de la révision du schéma de massif, il puisse y avoir un temps de réflexion sur cette question.

Monsieur le Préfet rappelle les échéances de la réflexion à mener : au final le nouveau schéma devra être finalisé avant la fin de l'année 2012, afin que le début de l'année 2013 puisse donner lieu aux consultations institutionnelles nécessaires. Nous avons ainsi 12 à 18 mois devant nous pour nous livrer à cette réflexion.

Il propose que soient posés quelques principes de ce travail :

- imaginer ce que pourrait être le massif à l'horizon de 10 ans ou plus, avec une vision plus large que les thématiques retenues dans les schémas que nous connaissons, du moins au stade de la réflexion ;
- rassembler la grande richesse d'expertise qui existe sur le massif, dans une démarche de réflexion qui ne se déroule pas filière par filière, mais aussi de manière plus complète et globale ;
- situer et comparer les Pyrénées par rapport à d'autres massifs, tant français que européens.

Il suggère de faire preuve de rigueur dans cette démarche et cette réflexion, avec une exigence générale d'excellence. Le président Maïtia a proposé que la commission permanente commence à y travailler et nous fixerons ensemble les modalités pour progresser. Certes, nous avons près de 18 mois pour mener à bien ce chantier, mais, comme nous connaissons les rythmes et les activités des uns et des autres, nous savons bien que cela ne sera pas de trop.

2. Plan de soutien à l'économie de montagne - Présentation par Marie-Christine Fanget.

Etude stratégique sur le développement du pastoralisme après 2013 – Présentation par Augustin Douillet

Marie-Christine Fanget (DRAAF) présente le plan de soutien à l'économie de montagne (PSEM). Ce plan, unique en France, est pour une large partie intégrée à la convention interrégionale de massif, mais il est doté d'une gouvernance spécifique car il met en œuvre d'autres crédits, notamment ceux du FEADER.

La présentation faite renvoie vers le diaporama joint au présent compte-rendu.

Par rapport aux maquettes initiales, le PSEM a pu être abondé par des crédits Etat et des crédits FEADER complémentaires, mobilisés dans le cadre du bilan à mi-parcours de la PAC. Il permet d'accompagner quatre types de mesures :

1. l'appui au gardiennage (plus de 400 emplois aidés tous les ans en estive),
2. les études (dont l'étude stratégique présentée ensuite au cours de la séance) et l'animation pastorale,
3. les travaux d'amélioration pastorale (plus de 500 dossiers aidés),
4. les cabanes pastorales (23 projets programmés fin 2010).

La réalisation de ce plan de soutien est très satisfaisante, puisque environ 50 % de la maquette ont déjà été programmés, et que par ailleurs pratiquement tous les crédits programmés ont été engagés. Une journée entière sera consacrée à l'automne à la présentation et au partage de l'ensemble des études mises en œuvre dans le cadre du PSEM.

Jean-Michel Anxolabehere (président de l'ACAP) souligne que la présentation montre l'intérêt du dispositif d'accompagnement de l'activité agro-pastorale dans les Pyrénées. Un gros travail est à faire pour la définition du projet agro-pastoral pour le massif des Pyrénées, dans la perspective de la réforme de la PAC. Nous avons besoin des études menées dans le cadre du PSEM pour avoir un bon état des lieux de la situation d'aujourd'hui. En particulier, l'étude stratégique sur le développement du pastoralisme après 2013, menée par l'ACAP et qui sera présentée par Augustin Douillet, a donné l'occasion d'aller rencontrer les acteurs dans les territoires, de prendre en compte toute la diversité qui existe d'un bout à l'autre de la chaîne des Pyrénées.

Par ailleurs, il sollicite l'appui de monsieur le préfet coordonnateur de massif et de François Maïtia dans la demande de réactivation de la commission montagne installée au sein du ministère chargé de l'agriculture, de telle sorte qu'une instance officielle et institutionnelle puisse construire et soutenir les propositions pour les massifs français.

François Maïtia intervient sur le nombre de projets de cabane (23), qu'il juge insuffisant. Les procédures sont compliquées, et les passages devant nombre de commissions sont décourageants. Il faut sur ces points revoir notre copie pour la prochaine période, et préparer le travail en amont afin que ce qui est prévu puisse être mis en chantier dès que les conventions sont approuvées. Il faut tenir les dossiers prêts pour qu'ils puissent être engagés le plus rapidement possible.

Nous avons également connu des difficultés entre les taux d'intervention du FEDER et du FEADER. Sur ce point, une harmonisation est probablement nécessaire, et doit être prise en compte au moment où l'on prépare les documents pour l'avenir. Enfin, il souhaite que la réunion du conseil national de la montagne, qui aurait dû avoir lieu à l'automne dernier, se tienne enfin. Il y a un engagement régulier du Premier ministre pour que le CNM se tienne une fois par an ; mais en réalité il se réunit seulement une fois tous les trois ans, ce qui ne semble pas raisonnable.

François Arcangeli rappelle que si nous avons les uns et les autres des avis différents - et parfois très éloignés - sur la question de l'ours, sur le plan de l'agropastoralisme ce n'est pas le cas et on a vu que les

crédits mis en œuvre ont permis de faire des choses très intéressantes dans nos montagnes. Il faut souligner que l'on peut, pour une fois, parler de l'ours positivement, puisque le plan mis en œuvre est une conséquence directe de l'ours. Comme certains l'ont contesté, il souhaite lire un communiqué qui date de 2005, période à laquelle le ministre de l'écologie Serge Lepeltier avait annoncé un plan de renforcement, communiqué dans lequel le préfet de région de l'époque a assuré que *« la concertation approfondie, qui doit déboucher en mai-juin 2005 sur un plan de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, prévoit un plan de soutien à l'économie de montagne »*. Ceci pour dire que, historiquement, les deux sont liés. L'ours est souvent associé à du négatif ; or, pour une fois, on peut se réjouir qu'il y ait des côtés positifs.

Il a noté dans le rapport une faible consommation des crédits dédiés aux diagnostics de vulnérabilité des estives. Il sait qu'il s'en est réalisé par ailleurs sur d'autres financements ; y a-t-il une raison pour que le PSEM ne soit pas intervenu ? Est-ce que cela n'a simplement pas été demandé par les éleveurs ? Est-ce que la mesure n'est pas jugée pertinente ?

Marie-Christine Fanget indique qu'il n'y a pas eu de demande spécifique. En effet, les éleveurs ont surtout demandé la réalisation des diagnostics pastoraux, lesquels permettent d'intégrer directement l'ensemble de la gestion fourragère et de la conduite du troupeau. Les diagnostics pastoraux ont été nombreux à l'échelle soit d'une estive, soit d'une vallée.

François Arcangeli demande si la ligne financière restera ouverte jusqu'à la fin du plan, ce que Marie-Christine Fanget confirme.

Monsieur le Préfet souligne que pour ce qui concerne le lien, ou non, entre l'ours et le plan de soutien, nous sommes sur des débats anciens. Pour ce qui est de l'Etat, il s'est exprimé, clairement, sur ce point.

Marc Carballido espère que l'avenir de l'agro-sylvo-pastoralisme sur le massif n'est pas uniquement lié à la question de l'ours. Ce serait un mauvais positionnement du débat qui le renverrait immédiatement à ses aspects les plus polémiques. Il souhaite simplement que l'on déconnecte - et il espère que c'est bien le cas - l'agro-pastoralisme et la nécessité pour l'économie montagnarde d'être soutenue, de l'autre problématique.

Bernard Moules souligne l'importance de la simplification des procédures, avec comme objectif d'augmenter rapidement le nombre de cabanes en montagne. Dans cette enceinte, sont réunis aujourd'hui des représentants de toutes les instances qui peuvent, ensemble, faire lever les difficultés que l'on rencontre.

Le débat de l'origine des fonds du PSEM a déjà été mené, et nous avons des courriers nous assurant de l'indépendance de ces fonds. Très sérieusement, il serait grave que l'on ne puisse aborder le financement de la politique pastorale qu'à travers le prisme étroit de l'ours. On vient de constater qu'il y a eu une naissance ; cela témoigne de ce que nous avons toujours défendu : laissons la nature faire et voyez qu'elle fait bien, puisque la population ursine se développe sans avoir besoin de consommation supplémentaire de CO2 pour organiser des transports en provenance de Slovénie.

Patrice de Bellefon a assisté au séminaire de Luchon. II a entendu tout au long de cette journée que les éleveurs et les pasteurs avaient façonné l'image des Pyrénées. Cela a été fait de manière naturelle et inconsciente ; il faut maintenant que la profession décide d'avoir une volonté délibérée, une conscience créatrice en ce sens et ce sujet sera probablement ré-évoqué en commission permanente. Il s'étonne par ailleurs que les perspectives ne tiennent aucun compte des évolutions probables de la société ; par exemple, pour être un peu provoquant, la diminution de la consommation de viande, qui nous attend d'ici quelques décennies et qui nous amènera à repenser, dans l'image des Pyrénées, où se situera (probablement dans la haute montagne) la spécificité de l'élevage. L'argent allant vers les zones

urbaines, il faudra aussi se concilier une bienveillante intention des autres milieux que les milieux montagnards, et il faudra répondre à leurs aspirations à moyen ou long terme.

Jacques Guiu retient que ce travail sur l'agro-pastoralisme est essentiel, et qu'il s'agit probablement d'un des premiers programmes à poursuivre dans les Pyrénées. Ses impacts sont très différents d'est en ouest, d'un bout à l'autre de la chaîne, avec de ce point de vue des comportements extrêmement différents. Il demande une rétrospective et une perspective sur l'évolution des cheptels en montagne et en estives. Quelles sont les localisations des décroissances et des croissances ? Pourquoi l'abandon de certaines estives, alors que celles-ci ne sont pas forcément inaccessibles ? Le potentiel herbager des Pyrénées est certainement sous-exploité, avec une tendance à une exploitation de plus en plus faible, ce qui va à l'encontre de l'objectif général que l'on se fixe de maintenir une vie, donc une vie pastorale, en montagne. Il faut donc que ce travail soit affiné pour prendre en compte les différents comportements économiques, sociaux et humains, ainsi que les raisons de l'évolution en matière d'utilisation des estives.

Jean-Michel Anxolabehere a entendu que les choses s'étaient faites dans le temps et de manière inconsciente et souhaiterait qu'il soit reconnu que les manières de faire des éleveurs et agriculteurs ont nécessité de la connaissance, de l'expérience, voire de l'audace. Les responsables agricoles ont voulu se concentrer sur l'analyse objective et pertinente de la situation, pour s'engager ensuite sur le chantier plus large des perspectives. Le souci existe bien sûr de rater certains passages, de ne pas avoir une approche exhaustive, et donc de ne pas répondre à l'intégralité des attentes et des besoins. Mais nous avons le devoir de travailler sur un projet transversal, qui ne contentera jamais tout le monde mais qui doit s'inscrire dans l'intérêt général.

Pour répondre précisément à la question très pertinente de l'évolution des cheptels d'un bout à l'autre de la chaîne, avec une approche plus fine des territoires, il faut souligner que ces évolutions différenciées du point de vue géographique ne sont pas un fait nouveau. Par contre, lorsque l'on cherche à les expliquer, on voit apparaître une palette de paramètres très divers. D'un côté, la ressource fourragère est plutôt homogène sur la chaîne, indépendamment de sa période de production. Par contre, pour ce qui est de la valorisation de cette ressource, les choses commencent à se compliquer du fait de la compétitivité variable de certaines productions dans leur environnement proche ou plus lointain, de la filière dans laquelle elles s'inscrivent (viande ovine, viande bovine, valorisation fromagère…), de la concurrence sur le plan sociétal entre l'économie du pastoralisme et les économies qui se développant sur le même territoire et qui peuvent offrir un attrait supérieur pour les candidats à la vie professionnelle, de l'émulation entre producteurs (qui dépend de la densité des éleveurs), de son évolution, etc… Il y a là de très nombreux paramètres qui conditionnent la dynamique de l'agriculture dans les territoires ; et c'est cette dynamique qui entraîne l'utilisation plus ou moins grande des estives, au-delà même de la ressource fourragère disponible.

Augustin Douillet (ACAP) présente l'étude stratégique sur le développement du pastoralisme après 2013 dans la perspective de la réforme de la PAC.

La présentation faite renvoie au diaporama joint au présent compte-rendu.

Si l'agriculture de montagne est une politique sectorielle, elle a un intérêt intersectoriel. C'est dans cet esprit qu'a été pensée cette étude globale et intégrée. Les réunions locales, qui se sont tenues sur 10 territoires, ont réuni plus de 250 personnes. Le séminaire qui s'est tenu à Bagnères-de-Luchon a également regroupé 250 participants. La gouvernance de l'étude, la parole donnée aux territoires, la participation d'éleveurs, de techniciens et d'élus sont le fondement d'une démarche innovante, qui a beaucoup intéressé les représentants de l'Union européenne venus à Luchon. Il rappelle par ailleurs qu'une consultation est en cours (téléchargeable sur le site de l'étude), qui fera l'objet d'une synthèse. Les travaux seront restitués au mois de novembre en termes de cadre et de propositions, et mis en

parallèle avec les communications de l'Union européenne sur la PAC et la politique de cohésion. Cette démarche est également reconnue au niveau national et par les autres massifs.

Monsieur le Préfet souligne l'importance du travail produit à ce stade, qui est tout à fait remarquable, qu'il faut arriver à poursuivre et à insérer dans une démarche plus globale, par le biais notamment, et effectivement, de la commission montagne du Ministère chargé de l'agriculture et du Conseil national de la montagne.

François Maïtia abonde dans le même sens. Etant un des plus anciens dans cette instance, il salue l'action coordonnée et offensive des acteurs agricoles, une nouvelle fois mise à l'honneur aujourd'hui.

3. Information sur la « SPVB » (Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité) - Présentation par Thierry Galibert

Thierry Galibert fait le point sur les éléments qui ont été discutés lors de la séance d'installation du Comité de suivi de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité du 21 juin 2011.

La présentation renvoie au diaporama joint au présent compte-rendu.

François Maïtia relève le nombre important de groupes de travail mis en place. Il faudra être très clair dans l'articulation et la présentation de leurs travaux.

Thierry de Noblens voudrait signaler à tous ceux qui n'assistaient pas au comité du 21 juin qu'il s'y est passé un petit événement gênant : trois associations de protection de la nature ont en effet quitté le comité de suivi. Madame la Ministre de l'Ecologie, en juillet 2010, s'était prononcée en effet pour un plan de restauration de l'ours crédible. A cette occasion, pour rassurer les élus pyrénéens, elle avait souhaité que la stratégie pour la biodiversité pyrénéenne soit établie avec le comité de massif. Elle annonçait également qu'allait être relâchée une ourse dans le Béarn. Etant donnés les événements récents, on peut se demander si le comité de suivi de la stratégie pyrénéenne pour la biodiversité n'a pas été créé pour rien. Il distribue le discours que Marc Maillet a écrit et a lu à l'occasion de ce comité de suivi.

François Maïtia précise qu'au comité de suivi de la SPVB, ceux qui étaient pour la biodiversité vue uniquement sous l'angle de l'ours ont quitté la salle, et que tous ceux qui s'intéressent à la globalité de la biodiversité pyrénéenne, et qui s'intéressent aussi à l'ours par ailleurs, sont restés dans la salle, et ont approuvé le travail qui a été fait par la DREAL. Ce raccourci est sans doute assez caricatural mais il pense toutefois que Madame Jouanno avait bien compris, l'an passé, le message que nous lui avions adressé, à savoir qu'il ne fallait pas aller trop vite, et que le pari de l'accroissement naturel était un pari jouable. C'est ce que le Président de la République a décidé, et il convient d'être respectueux de cette décision.

François Arcangeli n'était pas l'autre jour à la réunion du comité de suivi, mais ne peut pas laisser dire que sont parties les associations qui s'intéressent uniquement à la biodiversité sous l'angle de l'ours. Ce n'est ni correct, ni gentil pour ces associations qui se sont investies sur le terrain sur beaucoup d'autres dossiers.

François Maïtia accepte bien volontiers cette remarque ayant, qualifié lui-même son propos d'assez caricatural.

Bernard Moules croit que la façon dont le comité de suivi s'est passé va dans le sens des propos de François Maïtia. Des associations ont décidé de partir mais elles n'ont pas été mises à la porte ; et le

moment où elles décideront de revenir leur appartient également. Il souligne par ailleurs ce que peut avoir de contraignants les délais très courts de ce travail, alors qu'il n'y a pas d'urgence à arrêter une stratégie qui aura des conséquences sur des dizaines, voire des centaines d'années.

Enfin, compte tenu des délais qui ont été fixés, le comité de suivi de la stratégie pour la biodiversité devra se limiter à travailler là où c'est absolument nécessaire. Par exemple, Thierry Galibert a présenté la mise en place d'une réflexion sur l'élevage, sur les estives pilotes. Mais Jean-Michel Anxolabehere a rappelé de son côté le travail réalisé sur le pastoralisme et vous avez vu au travers de la présentation faite à l'instant que le travail a concerné un public très varié, dépassant le seul cadre du pastoralisme. Puisque nous disposons de peu de temps, ne perdons pas de temps à refaire tout ce qui a déjà été fait. Dites-nous plutôt quels points sont à réfléchir.

David Grosclaude rappelle avoir exprimé, lorsque Chantal Jouanno était venue ici même, son souhait de voir la question de la culture mêlée à celle de la biodiversité. Nous perdrions cinquante ans à ne pas prendre conscience que l'une ne va pas sans l'autre. Il n'y a pas un seul lieu sur cette planète où, aujourd'hui, on ne réfléchisse pas aux deux en même temps. La spécificité culturelle des territoires est particulièrement importante pour la façon dont les hommes conçoivent ce territoire et le bâtissent. Il regrette que ce ne soit pas davantage pris en compte, et ne croit pas à un résultat final moderne et efficace si est laissé de côté ce qui est du registre culturel. Il souhaite donc que l'on parle de tourisme et de biodiversité, mais aussi de culture et de biodiversité. On ne peut s'intéresser à la biodiversité et aux espèces sans s'intéresser à la façon dont les hommes les ont vues, les ont comprises, les ont nommées.

François Maïtia abonde en ce sens et pense que cette approche devra figurer de manière conséquente dans le futur schéma de massif, car cela éclairera les années qui viennent. Pour ce qui est du calendrier fixé, il faudra peut-être plus de temps mais il nous faut aussi s'engager dans une marche en avant, sans pause inutile.

Thierry Galibert rassure Bernard Moules pour ce qui concerne l'approche du pastoralisme, en lui rappelant qu'il ne s'agit pas de refaire ce qui a déjà été fait par ailleurs. L'élément « culture » a été réintroduit dans la version amendée du document. Le président Maïtia a rappelé que nous avons déjà beaucoup de groupes de travail, mais il est tout à fait partant, s'il y a des volontaires pour le faire, sur cette logique « culture et biodiversité ». Il suffit de faire monter cette proposition dans le cadre du comité de suivi, et on réfléchira sur le dossier, en y associant les partenaires concernés. Hier s'est tenue à Bagnères-de-Bigorre, sous la présidence de Roland Castells, une réunion sur un projet de « muséum des Pyrénées » qui est tout à fait dans cette logique-là. La DREAL n'est peut-être pas le meilleur porteur pour ce dossier, mais est tout à fait prête à l'accompagner, s'il y a des porteurs motivés pour aller dans ce sens.

Jean-Luc Fernandez n'est pas sûr que l'introduction d'une espèce exogène dans les Pyrénées (l'ours, mais il y en a d'autres : le loup, le lynx) soit un facteur très intéressant pour le pastoralisme, alors même que le pastoralisme est l'avenir des Pyrénées. Les fédérations pyrénéennes des chasseurs, qu'il représente, ont fait parvenir certaines suggestions concernant la stratégie, mais il n'a pas le sentiment qu'elles ont été prises en compte. Il souhaiterait que les observations transmises aux services de l'Etat puissent être entendues, notamment en ce qui concerne certaines espèces emblématiques de nos Pyrénées. Cette stratégie a déjà été discutée, il en a été question dans les fédérations, on a l'impression qu'il s'agit d'une mise sous cloche du territoire. Ce territoire a besoin, au contraire, de vivre avec des hommes et non pas avec des fantasmes liés au passé, puisque chacun le sait, certaines espèces ont disparu parce que à l'époque, l'Etat, au lieu de les protéger, donnait des médailles et des décorations à ceux qui les tuaient. Les fédérations des chasseurs seront aux côtés du monde agricole pour faire vivre les Pyrénées. Il se déclare par ailleurs pour la réintroduction du bouquetin, espèce emblématique, mais récemment disparue, des Pyrénées. L'Ariège est prête actuellement à accueillir ces animaux, et il

souhaiterait que certains soient aussi enclins à réintroduire les bouquetins qu'à réintroduire d'autres espèces.

Patrice de Bellefon souligne que la prise en compte de la culture n'est pas une fantaisie et concerne tout à fait le ministère chargé de la protection de la nature, et la DREAL en particulier. Jusqu'à maintenant en France nous avons beaucoup souffert de cette double vision ; or, la marche de compagnie de la biodiversité et de la diversité culturelle est reconnue comme une donnée scientifique au niveau mondial. Il n'y a qu'en France que perdure cette forme de dualisme entre deux ministères qui fait que, de ce point de vue, nous sommes très en retard. Cela concerne aussi bien le ministère de l'environnement que le ministère de la culture. Toutes les instances internationales pourraient le confirmer.

François Maïtia remercie Thierry Galibert du compte-rendu qu'il a fait du comité de suivi. Comme vous l'avez vu, le comité de suivi n'a pas été seulement installé le 21 juin dernier, mais il y a été débattu d'un certain nombre de choses. Par contre, il rappelle qu'il y a beaucoup de groupes de travail et qu'il faudra être très pédagogique dans la présentation pour permettre, à ceux qui le souhaitent dans notre comité de massif, de participer aux groupes de travail mis en place. Il propose également que soit donné un délai supplémentaire pour s'inscrire aux groupes de travail. Il invite les membres du comité de massif à regarder de très près la publication qui sera faite sur le site internet du commissariat des Pyrénées (www.pyrenees.datar.gouv.fr), et à s'insérer dans le travail qui est attendu. Au global, cette affaire de la valorisation de la biodiversité pyrénéenne est l'affaire de tous, et nous ne réussirons que si nous nous mettons vraiment au travail.

4. Modification du règlement intérieur

François Maïtia soumet au comité de massif le dernier point à l'ordre du jour : la modification du règlement intérieur. La commission permanente du comité de massif a estimé que, parfois, il est nécessaire de répondre plus vite que nous ne le faisons lorsque l'on nous demande des avis et vous propose la modification suivante du règlement intérieur :

> *« La commission permanente peut solliciter les membres du Comité de massif par consultation écrite pour tout sujet ne pouvant être mis rapidement à l'ordre du jour de l'une de ses réunions. Elle recueille cet avis dans un délai minimum de 15 jours à compter de la date de la consultation, la non-réponse étant alors considérée comme favorable. La synthèse des réponses et la majorité qui en découle valent avis du comité de massif dès leur notification écrite à l'ensemble de ses membres. »*

Chaque membre du comité de massif est bien évidemment tenu informé des résultats de la consultation écrite, s'il n'y a pas d'observation dans les délais impartis, cela vaut un avis favorable, dans le cas contraire, il sera tenu compte des avis qui seront formulés. En effet, bien souvent, il nous arrive d'être unanimes sur une proposition, et de devoir attendre plusieurs mois avant que cela devienne une décision validée par le comité de massif, alors qu'une consultation écrite raccourcirait considérablement les délais et permettrait à la « machine administrative » de poursuivre son travail.

Jacques Guiu pose la question des délais minimum et des délais maximum et souhaiterait que le délai maximum soit également précisé.

Charles Pujos lui confirme qu'il s'agit bien dans la rédaction d'un délai minimum de 15 jours, l'idée étant que la consultation dure en général entre 15 jours et un mois. Cette date limite de réponse sera cependant précisée au moment de chaque consultation, la durée de consultation pouvant être différente selon la complexité du dossier.

François Maïtia propose qu'il soit indiqué dans le corps du texte que chaque consultation fera l'objet d'une échéance, précisée lors de l'envoi de la consultation écrite.

Sous cette condition, la modification proposée du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet lève la séance à 17 h.

Toulouse, le

Le Président de la commission permanente,
Co-Président du comité de massif

SIGNE

François MAÏTIA

Le Préfet de région Midi-Pyrénées,
Préfet coordonnateur de massif

SIGNE

Henri-Michel COMET